



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 109715

Texte de la question

Les pays francophones réunis en sommet à Bucarest ont adopté une déclaration dans laquelle ils souhaitent faire de l'utilisation de l'informatique à des fins d'apprentissage une des priorités, et pour cela encourager la production et la mise à disposition d'ordinateurs à coût minime ainsi que favoriser l'utilisation systématique de logiciels appropriés, y compris les logiciels libres. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cet engagement.

Texte de la réponse

La déclaration de Bucarest met en avant la promotion des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE), notamment dans l'apprentissage du français, et intègre la proposition française visant à la mise en ligne de contenus éducatifs francophones. Suite aux conclusions retenues par le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement de juillet 2004, l'Agence française de développement (AFD) est désormais l'opérateur principal intervenant dans la coopération éducative bilatérale. Le contenu des interventions prévues dans le cadre d'intervention sectoriel 2007-2009 de l'AFD fait une large place à l'investissement dans les TICE au sein des systèmes éducatifs, en particulier pour la formation des enseignants et des cadres d'Afrique francophone aux nouveaux curriculum ainsi qu'à la gestion et au pilotage des systèmes éducatifs, pour lesquels les TICE sont un puissant facteur de modernisation. À titre d'exemple, en réponse à un plan ambitieux de généralisation des TICE au sein du système éducatif marocain, l'AFD appuie un consortium français constitué autour de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la constitution d'un portail et d'un laboratoire de contenus éducatifs numériques francophones. Comme vous le savez par ailleurs, notre pays inscrit son action multilatérale en matière de promotion et de diffusion des TICE dans l'éducation, en appui à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Elle a largement influencé la programmation quadriennale 2006-2009 de l'organisation, en particulier en regard de deux initiatives majeures qui s'inscrivent en appui à la mise en oeuvre de la déclaration de Bucarest : les maisons francophones du savoir d'une part - espaces ouverts mis à la disposition d'un public diversifié d'apprenants, de formateurs et de citoyens et dotés de moyens d'accès à des bases de données ou à des plates-formes de services en ligne - et le dispositif commun OIF/AUF pour la formation à distance des enseignants du primaire, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour les pays du sud. Enfin, la France est l'un des principaux contributeurs du fonds francophone des inforoutes qui est l'outil par lequel l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) apporte son soutien à la production de contenus et d'applications numériques. Sans pour autant être exclusivement voués à la mission éducation de l'OIF, les prochains appels à proposition du fonds accorderont une attention prioritaire aux projets qui concourent dans le domaine des TICE à la mise en oeuvre de la déclaration de Bucarest.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109715

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11721

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2876